L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. Rue de Chartres No 73, Entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 12 AOUT 1861.

G. F. WEISSE, F. LIMET, E. DUFOUR, G. HARBY, Editeurs-Propriétaires.

Nouvelle-Orléans,
LUNDI MATIN, 12 AOUT.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 CENTS pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par Francis Fernandez—Meubles de choix, au No 201, rue Robertson, entre du Maine et St-Philippe.

Par Placide J. Spear, à 5 heures P. M. sur les lieux, rue Terpsichore, entre Apollon et Nayades.—Un assortiment général de meubles.

La cause du Sud en France.

La cause du Sud en France avait déjà trouvé dans la presse parisienne des défenseurs érudits et impartiaux qui avaient rétabli la question politique de la séparation sous son véritable point de vue. L'importance de la question commerciale avait été aussi pressentie, mais elle n'avait pas encore été exposée dans toute son étendue. Un mémoire de vingt six pages que vient d'adresser au ministre du commerce M. T. Butler King, commissaire des Etats Confédérés à Paris, vient de combler la lacune, en mettant en lumière les ressources comparées du Nord et du Sud, les causes de la richesse acquise par le Nord, et les avantages immenses que l'Europe peut retirer de la rupture entre les deux sections.

Laissant de côté toute la partie du mémoire relative à la politique, nous croyons devoir reproduire l'analyse de la partie économique et commerciale afin de rassurer beaucoup de nos lecteurs, qui ne sont pas encore suffisamment convaincus du magnifique avenir commercial qu'assurera au Sud la reconnaissance de son indépendance. Nous sommes redevables pour cette analyse à notre confrère du *Courrier des Etats-Unis* :

M. King explique que l'Europe s'est longtemps habitué à considérer New-York comme le grand et indispensable marché des Etats-Unis. Rien n'est plus faux.

"Aujourd'hui, dans l'intérêt du Sud et dans celui des grandes nations commerciales et manufacturières d'Europe, il faut nettement désigner les causes qui ont produit à New York cette accumulation de richesses, et établir clairement l'origine de la merveilleuse prospérité des Etats du Nord. Ces causes, bien expliquées, prouveront aux nations européennes combien il leur serait facile de prendre vis-à-vis des Etats agricoles du Sud, la position financière et commerciale qu'avait accaparée le Nord jusqu'à présent.

"Un sol ingrat, un climat défavorable, bornant les productions agricoles aux nécessités de la consommation locale, ont poussé le Nord à chercher fortune dans le commerce et l'industrie. Il a donc voulu tout d'abord demander la protection au gouvernement. Les navires étrangers ont été complètement exclus du commerce de cabotage et soumis à d'énormes droits de tonnage. Le développement de la marine des Etats du Nord demandait toujours de nouveaux marins, et l'on donnait de beaux salaires à ceux qui s'engageaient pour la pêche du maquereau et de la morue, sous prétexte qu'il était nécessaire de créer une réserve pour la défense des côtes."

Le mémoire entre ici dans de longs détails sur la prospérité croissante des manufactures de la Nouvelle Angleterre, sous l'influence des différents tarifs protecteurs votés par le Congrès, et dont le tarif Morrill est la dernière expression.—Pour arriver à leur but, les protectionnistes ont recherché l'alliance de tous les partis du pays. Pour avoir le gouvernement entre leurs mains, ils ont offert des fermes aux émigrants allemands et irlandais. Les choses ont ainsi marché jusqu'à ce que l'élection de M. Lincoln ait démontré au Sud l'existence d'un dessein bien arrêté dans le Nord de lui faire une guerre d'opinion, bientôt suivie de lois oppressives qu'on ferait exécuter au besoin par la force. "Dans de pareilles conjonctures, voyant l'inutilité de prolonger la lutte, les Etats du Sud se sont retirés de l'Union.

Les données officielles sont évoquées pour établir les contributions payées par le Sud à l'industrie du Nord. Ainsi les manufactures de coton, sous le système protectionniste, ont gagné 300 pour cent en 30 ans (de 1820 à 1850). Dans cette dernière année, les produits manufacturés du Massachusetts représentaient une valeur de $150,167,145 : en 1855 ils arrivaient à représenter $295,820,682, soit près de 200 pour cent d'augmentation en cinq ans. Dans la même période de temps, les produits de l'Etat de New York s'accroissaient de plus de 300 pour cent.

Les statistiques de 1850 démontraient que New York et le Massachusetts représentaient plus de la moitié des produits manufacturés du Nord. Si la même proportion existe encore, les objets manufacturés dans le Nord doivent se monter aujourd'hui à une valeur de $1,230,000,000, dont près de $300,000,000 sont exportés au Sud. Ce prodigieux développement de l'industrie du Nord date de la paix de 1815, depuis laquelle les tarifs protectionnistes lui ont livré exclusivement les marchés du Sud.

A l'exception d'une petite quantité de laine, les Etats de la Nouvelle-Angleterre ne produisent aucune des matières premières nécessaires à leur industrie. Ils n'ont ni charbon, ni fer, ni grain. La terre n'y fournit pas assez pour la consommation locale. Un publiciste compétent de Boston a établi qu'en 1858 le tiers des farines et les cinq septièmes des blés reçus dans ce port venaient du Sud. Le Sud n'envoie pas seulement au Nord du coton, du tabac et du sucre, il lui expédie encore d'énormes approvisionnements de maïs, de riz, de pommes de terre, de farine, de grains et de bétail. La statistique prouve que le Sud a 4,414,593 têtes de bétail de plus que le Nord.

Ce n'est pas tout. La concentration du commerce à New York et l'immense industrie manufacturière du Nord obligent les gens du Sud à visiter chaque été ces grands comptoirs industriels et commerciaux. Durant l'été encore, les planteurs et leurs familles font des voyages d'agrément dans le Nord. Des statistiques dignes de foi fixent à 100,000 le nombre de ces voyageurs, dont la dépense moyenne est évaluée à $500 pour chacun.

Selon M. King, le commerce annuel entre le Nord et le Sud excède $460,000,000 ainsi répartis :

Venant du Sud :

Matières premières	$262,382,236
Produits divers	150,000,000
Dépenses des voyageurs	50,000,000
Total	$462,382,236

Commerce du Nord avec le Sud :

Produits manufacturés du pays	$293,382,294
Produits manufacturés importés	116,000,000
Intérêt, courtage et commission payés par le Sud	53,200,000
Total	$462,382,294

Ces chiffres sont une preuve irréfragable de l'immense mouvement d'affaires entre le Nord et le Sud. Eh bien, un examen attentif et impartial prouve que le Nord doit sa prospérité industrielle et commerciale à l'agriculture du Sud. Ainsi, en 1859, les Etats-Unis ont exporté pour une valeur de $278,392,080, dans lesquels le coton, le tabac et le riz figuraient pour $255,716,100.

Or, la sécession des Etats du Sud a détruit d'un seul coup les relations commerciales et financières des deux sections. Les manufacturiers du Nord, pour être admis sur les marchés du Sud, seront obligés de payer les mêmes droits que les importateurs européens. D'autre part, la marine du Nord n'étant plus protégée par des droits élevés de tonnage, ne pourra plus monopoliser le cabotage du Sud.

Le commerce entre l'Europe et le Sud, obligé jusqu'ici de passer par New York, se fera directement. Il s'augmentera d'une grande quantité de produits d'échange, accaparés jusqu'ici par le Nord, grâce à son système protectionniste.

Si les Etats du Nord ont manifesté tant d'ardeur et d'enthousiasme quand M. Lincoln a proposé des mesures de guerre, c'est qu'ils se sentaient menacés dans leurs plus chers intérêts matériels.

Suivent quelques pages consacrées à l'examen de la question du coton, dont la production, d'après M. King, ira toujours s'augmentant. Il ajoute que les planteurs voient sans déplaisir les efforts tentés pour introduire et développer la culture du coton en Asie, en Afrique, en Australie et dans l'Amérique du Sud.

"Si les essais de l'association cotonnière de Manchester sont couronnés de succès, il en résultera simplement que les pays producteurs consommeront une quantité de marchandises manufacturées égale à la valeur du coton récolté et exporté.

Après d'autres détails relatifs aux productions du Sud, l'auteur fait les avances suivantes à l'Europe :

"Cet immense mouvement commercial qui, grâce au système prohibitif et aux exactions fiscales du gouvernement fédéral, a été jusqu'ici monopolisé par le Nord, on l'offre aujourd'hui aux pays commerciaux et manufacturiers de l'Europe. Accepteront-ils cette offre, ou permettront-ils aux escadres de M. Lincoln d'interdire telles relations de commerce?...... L'administration de M. Lincoln fait les derniers efforts pour prouver que la confédération du Sud ne peut résister à la puissance et aux attaques du Nord. Or, le recensement de 1860 établit que cette confédération en y comprenant le Kentucky, mais en laissant de côté le Missouri, le Delaware et le Maryland, contient 1,254,000 hommes entre 18 et 45 ans capables de porter les armes. Ce chiffre suffit à prouver aux puissances européennes que la confédération du Sud est capable de maintenir son indépendance contre toutes les armées que le Nord peut envoyer contre lui."

M. King termine sa lettre en demandant au ministre de la soumettre à l'empereur. Nous ne savons s'il aura été fait droit à sa requête, mais il est à croire que, par la modération de son langage, les données qu'elle renferme et les vues qu'elle exprime, elle aura dû faire impression sur ceux qui l'auront lue.

Par le Télégraphe.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE

DEPECHES DE SAMEDI.

Le prince Napoléon à Manassas.

Il est reçu par Beauregard et Johnston.

New York, 6 août. — Le correspondant de Washington du journal le *Times* annonce que le prince Napoléon est revenu hier soir avec sa suite de Manassas. Il a été reçu par les généraux Beauregard et Johnston, qui l'ont invité à se rendre à Richmond et à y visiter le président Davis.

Les fortifications à Manassas sont formidables et les canons qu'on nous a pris, particulièrement la batterie Sherman, forment une ligne imposante de défense.

Capture d'un membre du congrès confédéré.

Il est maintenant certain que le nommé Smith qui a été capturé à New York, est membre du congrès confédéré. Il sera gardé comme ôtage pour répondre d'Elby.

Engagement naval.

Le correspondant de Washington du journal le *World* annonce qu'un navire chargé de glace et portant six canons, a eu un engagement avec le *George Page* à l'embouchure d'Aquia Creek. Le *Page* a remonté le *creek*.

Le *Freeborn* rapporte que mercredi soir, cinq bateaux chargés d'hommes armés ont traversé de Washington à White House Point, où les Confédérés élèvent des batteries.

Le New York Tribune et le Herald.

Des dépêches spéciales de Washington, adressées à la *Tribune* de New York, annoncent que des troupes d'ouvriers travaillent à établir des lignes télégraphiques du quartier général à tous les camps.

Le correspondant du *Herald* annonce tenir de bonne source que les Confédérés concentrent des corps considérables de troupes, depuis Point of Rocks jusqu'à Alexandrie, à tous les gués du Potomac. Il est difficile de dire si ces mouvements préliminaires sont faits en vue d'une attaque sur Washington, ou pour se garder contre une nouvelle agression des forces fédérales. L'opinion d'officiers compétents est qu'ils sont faits dans un but de défense.

Le général McClellan se prépare également à attaquer ou à se défendre. Ses arrangements sont pris en vue de repousser une attaque sur l'étendue de sa ligne, ou de faire avancer simultanément toutes ses colonnes sur un point donné.

Louisville, 10 août.— Les dépêches qui auraient dû arriver hier soir et dont l'interruption des lignes télégraphiques a empêché la transmission, n'ont pas encore été reçues.

Richmond, 9 août—Les journaux de ce matin annoncent semi-officiellement que l'amiral Dundas a l'intention de faire entrer sa flotte dans le port de Charleston en dépit du blocus de Lincoln.

Le consul anglais ici dit n'avoir rien reçu d'officiel à ce sujet.

Neuvième régiment de la Louisiane.

Richmond, 9 août— Owen Sanders, E. C. Barns, John T. Lee et J. K. Betterworth, du 9e régiment de la Louisiane, ainsi que Fielding Bradford, de l'Alabama, sont morts récemment à Warrenton (Virginie.)

New York, 10 août.—Le *Times* annonce que le refus des démocrates de se coaliser avec les républicains surprend beaucoup et entrave le programme préconcerté à Washington.

Les courtiers achètent les bons du Trésor à deux ans, avec six pour cent d'intérêt, au prix de 95 à 95 1/2.

Forteresse Monroe, 9 août. — La ville de Hampton qui avait été évacuée par nos troupes il y a quelque temps, n'a pas encore été occupée par les Confédérés.

Le général Butler accueille et protège les citoyens fugitifs.

Newport News n'a pas encore été abandonné par les fédéraux.

John Williams, de Norfolk, a été capturé et sera envoyé au fort Lafayette.

Leavenworth, 9 août—La plus grande excitation règne dans le Kansas méridional où les Indiens commettent des déprédations. Il est arrivé un messager demandant des secours fédéraux.

Washington, 10 août—Le colonel Stone commande à Point of Rocks, et le colonel Hamilton, du Wisconsin, commande les colonnes de Stone.

Les journaux qui méconnaîtront les ordres de McClellan seront recherchés pour être punis. McClellan est résolu à faire respecter ses instructions relatives à la presse.

Le gouvernement a lancé des ordres péremptoires pour empêcher la transmission de dépêches ayant trait aux mouvements de l'armée.

On assure que l'ex-ministre Faulkner est brigadier général dans l'armée confédérée.

Louisville, 10 août—On dit ici qu'on a reçu vendredi, à Lexington, 7,000 fusils envoyés par les fédéraux.

Arrestation d'un traître Tennesséen.

Richmond, 10 août—T. A. R. Nelson, représentant du parti fédéral du Tennessee, a été conduit ici, aujourd'hui, comme prisonnier.

LA GRANDE BATAILLE DANS LE MISSOURI.—Nous avons reçu un extra du *Morning Herald* de St-Louis daté du 6 août à 1 heure après-midi. Cet extra donne d'après un M. A. H. Evans les détails de la grande victoire remportée le samedi 3 août à quelques milles de Springfield par les Missouriens sur les généraux fédéraux Lyon et Siegel. Les troupes d'Etat étaient au nombre d'environ 15,000 et avaient vingt pièces d'artillerie; les fédéraux comptaient 7,000 hommes et vingt-sept pièces de grosse artillerie. Les Fédéraux ont été cernés sur les deux ailes et après un combat acharné, ont été obligés de se rendre.

Le *Herald* annonce que le juge McBride avec 200 Missouriens se préparait à attaquer Rolla qui était occupé par le régiment de l'Illinois du colonel Winans. Nous avons été si souvent trompés par les nouvelles du Missouri que nous les donnons sous toutes réserves.

DESTRUCTION DE HAMPTON.—Une dépêche spéciale adressée de Richmond au *Delta* annonce que le village de Hampton situé près de la forteresse Monroe a été brûlé mercredi par ordre du général confédéré McGruder. Le général a offert la bataille aux Fédéraux pendant plusieurs jours devant Newport News, mais l'ennemi n'a pas voulu sortir de ses retranchements.

AUTRE DÉFAITE DU GÉNÉRAL SCOTT. — Le vainqueur de Manassas a de nouveau donné signe de vie en publiant un ordre du jour flamboyant pour signaler un outrage commis par des bandes de rebelles au Mount Vernon où sont déposés les restes de Washington. Le lendemain du jour où cet ordre a paru, le *National Intelligencer* publiait une lettre d'un des administrateurs de l'Association de Mount Vernon, déclarant que, depuis l'occupation d'Alexandrie par les Fédéraux, pas un seul soldat du Sud n'avait visité le tombeau, et que les auteurs de l'outrage signalé étaient les soldats d'une compagnie de New York accompagnés de leurs officiers et d'un colonel. C'est donc à eux qu'il faut appliquer les expressions employées par Scott dans son ordre du jour :

"Ceux qui, ayant foulé aux pieds la Constitution des Etats-Unis—l'arche de notre liberté et de notre propriété—sont préparés à fouler les cendres de celui à qui nous sommes redevables de cet immense bienfait."

LE MONITEUR FRANÇAIS. — Le *Moniteur* a publié dans les premiers jours de juillet le tarif des Etats Confédérés. Porter à la connaissance du commerce français ce document, c'est admettre implicitement que le moment où il sera mis en application n'est pas très éloigné.

Le *Moniteur* a reproduit le message de M. Lincoln, mais en supprimant la phrase dans laquelle le président dit que les droits des Etats-Unis sont partout respectés. Cette suppression a donné lieu à quantité de commentaires dans les cercles politiques à Washington.

LOUISIANAIS BLESSÉS—Voici, d'après l'*Enquirer* de Richmond, les noms de tous les Louisianais blessés qui sont à l'hôpital général de Charlottesville, en Virginie.

James P. Burns, cuisse amputée à Manassas; J. H. Hutchinson, bataillon de Wheat, légèrement blessé au visage; James Hammond, 7me Régiment, Cie F. blessé au visage; J. T. Jenkins, 7e régiment, légèrement blessé à la cuisse; Richard Murphy, 7e régiment, Cie F., très grièvement blessé à la figure; John McCarty, 7me régiment, Cie F, grièvement blessé au visage; Wm Nixon, Bataillon de Wheat, légèrement blessé à la cuisse; le caporal Daniel Ross, Bataillon de Wheat, Cie E légèrement blessé au genou; W. W. Thompson, 7e régiment, Cie H., légèrement blessé; John Walker, Bataillon de Wheat, Cie E, blessé à la cuisse, pas très grièvement.

LA LIBERTÉ PERSONNELLE A NEW YORK.—La cour fédérale du district siégeant à New York, dit le *Courrier des Etats-Unis*, a définitivement annulé le privilège d'habeas corpus par l'organe de M. le juge Betts. Le commandant du fort Lafayette ayant formellement refusé de produire la personne du prisonnier McQuillan qu'il détient, M. Betts a refusé de lancer un mandat obligatoire, en se fondant sur ce que les circonstances actuelles exigent des mesures exceptionnelles :—Cela peut être. Mais alors, ces mesures doivent être officiellement décrétées, et non pas laissées au caprice de tel ou tel officier. Si le régime sous lequel la population est condamnée à vivre doit être arbitraire, elle n'en conserve pas moins le droit de le savoir à l'avance. On ne doit pas frapper sans prévenir.

LE GÉNÉRAL KIRBY SMITH—Nous sommes heureux d'annoncer que la terrible blessure reçue par ce général dans l'attaque décisive qui a déterminé la déroute de l'ennemi à Manassas, est en voie de guérison. On considère son rétablissement comme certain.

REMERCIEMENTS MÉRITÉS—Le Congrès des Etats Confédérés, dans sa séance du 7 courant, a voté les résolutions suivantes qui contiennent des remerciements justement mérités à l'adresse des généraux Johnston et Beauregard et de leurs troupes.

Résolu par le Congrès des Etats Confédérés d'Amérique, que les remerciements du Congrès sont justement dus et sont cordialement offerts au général JOSEPH E. JOHNSTON et au général GUSTAVE TOUTANT BEAUREGARD et aux officiers et soldats placés sous leurs ordres, pour la grande et signalée victoire remportée par eux sur les forces des Etats-Unis, qui les dépassaient de beaucoup en nombre, dans la bataille du 21 juillet, à Manassas, et pour la bravoure, le courage, et la patience dont ils ont fait preuve dans une lutte continue et prolongée pendant plus de dix heures—victoire, dont les résultats seront réalisés par de nouveaux succès militaires, et qui, dans l'opinion du Congrès, donne droit à tous ceux qui y ont contribué à la reconnaissance de leur pays.

Résolu de plus, que la résolution qui précède soit portée dans les ordres généraux des généraux commandants, à la connaissance des officiers et des soldats auxquels elle est adressée.

RÉACTION CHEZ LES ALLEMANDS DU NORD. Nous avons déjà signalé l'apparition, à New York, du journal allemand *La Paix*, dont le titre indique suffisamment le but. Une autre feuille répandue dans tous les Etats-Unis et qui jouit d'une influence considérable parmi la population allemande, le *Staats Zeitung* déclare le gouvernement de Lincoln incapable de faire sortir le pays de la crise actuelle et propose une convention nationale. Voici la fin de son article :

"Et même, après avoir laissé passer cette occasion quand le Président, au lieu de bander les blessures et d'apaiser les vagues mugissantes de la rébellion, eut tout fait, avec la courte vue et l'esprit entêté des partisans fanatiques, pour attirer le danger dans sa terrible grandeur; quand, par suite de cette conduite impardonnable, la guerre fut devenue inévitable, à ce moment encore, Abraham Lincoln avait une occasion nouvelle, au lieu d'être le destructeur du bonheur de son pays et le bourreau de son peuple,—de devenir le sauveur et le bienfaiteur de la nation.

"Avec un noble désintéressement, le peuple oublia le passé et lui offrit toutes ses forces, son bien et sa vie, pour défendre et reconstituer l'Union.

"Il n'avait qu'à partager l'enthousiasme de la nation en faveur de l'Union, pour arriver à un point où les intrigues de parti se dévoileraient clairement, et d'où il aurait pu voir la route que sa responsabilité et les devoirs de sa position l'obligeaient à prendre. Mais au lieu de cela il demeura le valet du parti républicain; les sacrifices du peuple ne furent pour lui et son parti qu'une occasion favorable de satisfaire ses rancunes et son avarice; le réveil magnifique du peuple fut employé au bénéfice seul des intrigues et de la clique du parti. Il serait inutile d'espérer que des hommes, que la magnificence d'un mouvement populaire comme celui qui s'est fait jour après la chute du fort Sumter n'a pas réveillés, pourront être ramenés à la raison par le malheur. Les revers regrettables que nous avons eu à supporter dernièrement, et qui peuvent nous atteindre dans un prochain avenir, rappelleront aussi peu Lincoln et son parti à la raison, que le bonheur et les succès d'une époque antérieure. Nous devons donc nous attendre, pendant toute la durée de son administration, à jouir jusqu'au bout de l'esprit de parti.

"Ceci peut paraître fort; mais la folie qu'a faite notre peuple en choisissant un parti dont on a pu voir les vues et les plans pour diriger nos intérêts les plus élevés et la destinée de la nation, était aussi sans pareille. Il n'y a pour cela pas de remède qui ne soit plus dangereux que le mal lui-même; la seule possibilité d'y remédier dans une certaine mesure et d'empêcher le navire de l'Etat de sombrer, se trouve dans l'appel d'une convention nationale. Le peuple aura ainsi l'occasion d'exprimer légalement et authentiquement son opinion sur nos affaires publiques et sur la politique à suivre. De son côté, l'administration sera forcée de prêter l'oreille aux conseils de la convention et de modifier sa conduite en conséquence.

"L'appel d'une convention nationale doit être le mot d'ordre de l'opposition, à toutes les élections qui auront lieu dans le courant de l'année; cet appel doit former la partie principale du programme de toutes les conventions d'Etat, et si le parti républicain, qui refuse d'y répondre, reçoit un échec, le Congrès, en se réunissant au mois de décembre, se verra forcé d'en appeler à une convention nationale."

Plan de Pacification.

En réponse à un correspondant, qui lui demande quelle solution il serait possible de préparer à la crise actuelle, le *Journal of Commerce* publie les propositions suivantes :

1—Conclusion d'un armistice de trois mois entre les deux partis belligérants.

2—Les Exécutifs des deux pouvoirs, par le moyen d'envoyés, convoqueront une convention de délégués de chacun des 34 Etats composant ou ayant composé l'Union américaine;—cette convention devant se réunir à Louisville (Kentucky), à telle date qui sera résolue. Il est sous-entendu que l'élection et l'envoi de ces délégués ne toucheront en rien aux prétentions de l'un ou l'autre des belligérants, dans le cas où la convention n'aboutirait pas à un arrangement pacifique.

3—L'œuvre de la convention devra être, si faire se peut, de discuter quelque plan de réunion sous une constitution, modifiée, acceptable pour tous et chacun des 34 Etats, avec alliance offensive et défensive contre l'étranger, liberté de commerce mutuel entre eux, uniformité des droits sur les importations étrangères, direction commune des postes, &c.

4—Si une reconstitution de l'Union se trouve impossible, qu'on s'arrange pour une séparation pacifique, avec le partage proportionnel de la propriété commune, des traités réciproques d'amitié, de commerce, de postes, &c.

5—Dans le cas d'une reconstitution, nous regardons comme concédé que les Etats individuels, comme tels, devront avoir plus de droits et d'immunités qu'ils n'en ont sous la constitution actuelle. Ils devront au moins être indépendants l'un de l'autre pour toutes les institutions et intérêts locaux, et spécialement pour la question de l'esclavage. Aux points où la machine gouvernementale actuelle frotte, il devra y avoir allègement, afin qu'elle puisse à l'avenir fonctionner plus aisément.

6—On obtiendra peut être le même résultat en ayant deux sections dans chacune des deux Chambres du Congrès ; l'une qui serait appelée la section du Nord et l'autre celle du Sud, et aucun bill ne pourrait devenir loi, avant d'avoir été adopté séparément par la majorité de chaque section, dans les deux Chambres. Ce système retarderait la législation dans quelque cas; mais il offrirait au Sud (qui est en minorité décidée vis à vis du Nord), une garantie que ses intérêts particuliers ne seront pas sacrifiés aux préjugés sectionnels ou au fanatisme. Peut-être serait-il suffisant d'avoir une section Nord et une section Sud dans l'une des Chambres seulement, en laissant l'autre organisée comme elle est maintenant.

7—Quelque soit le plan qui pourra être adopté par la convention—reconstitution ou séparation,—il ne liera les Etats qu'après avoir été ratifié par les trois quarts des vingt-trois Etats-Unis.

8—La suspension des hostilités pendant trois mois et la disposition des esprits à se tourner vers des plans de bénéfice mutuel au lieu de destruction mutuelle, ouvriront peut-être certainement les yeux des deux sections du pays sur les maux énormes de la guerre, d'un côté ou des deux, et aura pour résultat d'y conduire rapidement. Cela seul serait déjà un grand point de gagné, et conduirait probablement à un arrangement satisfaisant de la question principale, dans un court délai.

Ce plan réunit tous les mérites possibles : l'impartialité, la modération, l'esprit pratique, la certitude d'aboutir à une issue favorable. Aussi n'a-t-il aucune chance d'être adopté par le parti entre les mains duquel se trouve la direction des événements.

ANTILLES ET GUYANE.

Le courrier des Indes Occidentales arrivé hier à Paris, nous apporte des nouvelles des Antilles qui vont jusqu'au 27 juin :

La Martinique avait appris avec une grande satisfaction, que les 4 millions votés au ministère de la marine et des colonies sur les 45 millions votés cette année pour de grands travaux d'utilité générale, seraient absorbés en grande partie par le service colonial pour les travaux des ports. Elle espère qu'une partie de ce crédit sera affectée à l'achèvement du bassin de radoub de Fort-de-France, devenu si nécessaire aujourd'hui par la concession de la ligne des Antilles à la Compagnie maritime.

Les incendies continuent dans la campagne; la malveillance s'est acharnée depuis peu à la sucrerie Larivier-Lézarde, qui a vu successivement toutes ses cases à bagasses livrées aux flammes. L'auteur présumé de ces incendies a été fort heureusement arrêté dans une pièce de cannes, où il s'était réfugié. Pour venir en aide aux habitants victimes du fléau, le gouvernement local venait de créer une *caisse de secours contre l'incendie par malveillance* au moyen de l'établissement d'un impôt supplémentaire et spécial sur la cote personnelle des impositions. Cette institution avait été accueillie avec faveur.

Le système de la ferme adopté à la Martinique pour l'impôt des spiritueux est généralement approuvé par les colons qui voient avec satisfaction que cette nouvelle taxe n'atteindra que les consommateurs, c'est-à-dire ceux qui font abus des liqueurs fortes. La majeure partie des fermes a déjà été adjugée à des prix qui, par leur élévation, ont dépassé les prévisions de l'administration elle-même.

On attendait à la Martinique l'arrivée du prince et de la princesse Napoléon.

La frégate la *Sybille* était arrivée le 7 juin à Fort-de-France, venant de Cayenne; elle avait rencontré en mer un canot monté par 9 forçats évadés qui ont été transférés au fort Desaix jusqu'à ce qu'il se présente une occasion favorable pour les réintégrer dans leur bagne. La frégate après avoir déposé à la Guadeloupe la 21me compagnie du 9e régiment d'infanterie de marine, était repartie le 17 pour la France, ramenant la 6me compagnie du même régiment; le transport *Cérès*, venant aussi de Cayenne, a fait route en même temps pour la même destination.

A la Guadeloupe comme à la Martinique, on avait encore eu une quinzaine de pluie, ce qui retardait beaucoup la récolte, les vents étaient défavorables, les calmes extrêmes, et le transport des cannes au moulin de plus en plus difficile. L'état d'exportation de la douane au 31 mai constate une différence d'environ trois mille barriques de sucre en moins sur l'exportation de l'année dernière, à pareille époque.

Le gouvernement local s'occupait activement de l'organisation du nouveau service relatif à l'impôt des spiritueux dont l'exercice devait commencer le 1er juillet. Ce service comprendra un bureau d'inspection centrale et dix divisions de contrôle. Un arrêté venait de déterminer les conditions de fabrication, de circulation et de vente des rhums et tafias. Le cantonnement des distillateurs et des marchands en gros avait été fixé à 1500 fr.

Le doyen du clergé de la Guadeloupe, M. l'abbé Nicolai, a succombé le 14 juin à la Basse-Terre.

La prime de rengagement pour les immigrants indiens dont les contrats expireront en 1861 a été fixée à 194 fr., en sus d'une somme de 50 fr. à titre d'encouragement payable par la Caisse d'immigration.

Les avis de la Guyane française sont du 15 juin. Un arrêté du 24 mai avait réorganisé le service des ponts-et-chaussées. Pour se conformer aux ordres du ministre de la marine et des colonies, et pour assurer l'entretien des routes, le gouverneur avait décidé qu'à l'avenir les condamnés seraient employés à cette nature de travaux; en outre de leur nourriture, il leur sera alloué un salaire de 50 c. par journée de travail.

Dans le but de favoriser l'immigration chinoise, la somme à payer pour les contrats d'engagement de Chinois a été réduite à 500 fr., payables en cinq annuités. En général, les habitants se plaignent du manque de bras, et sont, d'ailleurs satisfaits de leurs immigrants. L'exploitation aurifère se développe, dans le quartier du Roura; le rendement pendant le premier trimestre, a été de 13,684 grammes d'or.

CHRONIQUE LOCALE.

Les fortifications.— Les travaux de fortification vont être repris sous la direction des ingénieurs des Etats Confédérés. Nous espérons pouvoir bientôt annoncer à nos lecteurs que la Nouvelle-Orléans est à l'abri d'un coup de main de M. Lincoln.

On recevra des propositions dans la rue du Camp, No 118, jusqu'à demain, à midi.

Nous publions à cet effet une annonce importante dans une autre partie du journal.

La Compagnie d'Artillerie de Watson.—La Compagnie d'artillerie légère dont nous avons eu l'occasion de parler à différentes reprises, s'est assemblée samedi et a élu les officiers suivants :

Capitaine	Beltzhoover,
1er Lieutenant	E. Bursley,
2me Lieutenant	A. C. Cage,
2me Lieutenant Jr	R. A. Tolédano.

Voici les noms des artilleurs :

A C Watson,	Southerre,
M Brelet,	W J Waltelde,
A Barke,	W L Lebon,
H L Michel,	O Gattinger,
A Marquez,	A Gautinel,
S K Ouilf,	W McDwagget,
O Landreaux,	Thos Onell,
H DeBertrand,	F Caron,
T Hemis,	S Caillavet,
H Bourgeois,	S Joubert,
J Brannigan,	Gus. Pitard,
Rebarioski,	E Morin,
A Bourgeois,	J G Reffier,
H V Thwart,	G W Voorhies,
D Scalet,	C C Lacoste,
S H Legendre,	W Bonneau,
E Marquez Jr,	E P Legendre,
F Romain,	F A Hebrard Jr,
W A White,	J Trolle,
J Dessot Jr,	J R Walker,
J M Bose,	H Charlemski,
O Marie d'Aubigné,	J Monachy,
J Wele,	O Scalet,
L H Nichols,	C Smith,
Ed Robert,	R Friedrich,
H Schomaker,	W Phelps,
L Woolfors,	A Maydel,
E Barron,	L L Cutter,
U P Casterique,	Wm Wolhart,
Geo Webster,	R Ortel,
A Dauphin,	U A Outringer,
A A Bursley,	F P Blache,
U E Evans,	H B Bertel Jr,
E Cassange,	H S Armstrong,
J Kier Jr,	A Dervin,
D Cronan Jr,	P F Proux,
M Legrand,	C F Edlinger,
A Bourdin,	W J Phillips,
E N Bardon,	J J Aubertin,
U Collins,	J A Avril,
E Guesnon,	Chs Riedel,
G Molliner,	F Dubec,
G S Bourquin,	Chs B Miller,
Chs Welkert,	C J Reynolds.

Le nouveau corps se compose exclusivement de Créoles de la Louisiane et a été créé par un planteur, député Etat, M. A. C. Watson, qui, non content de donner la somme nécessaire à l'organisation, a été le premier à s'inscrire sur la liste comme simple artilleur. Les canons fondus dans notre ville sont en cuivre et rayés; il y en a six dont quatre de six et deux de douze. Les pièces ont été fondues toutes montées par M. Watson et le noble citoyen dont la Louisiane a toujours apprécié la générosité et le patriotisme, a voulu encore fournir l'uniforme de chaque soldat, les chevaux et les harnais.

Un grand nombre des jeunes gens qui font partie des Chasseurs à pied du capitaine Molliner et du Régiment des Gardes d'Orléans, se sont joints à la Compagnie. Les cadres de celle-ci ne sont pas encore tout-à-fait complets, mais, selon toutes les apparences, ne tarderont pas à l'être. Que diront les fanatiques du Nord quand ils apprendront qu'un corps de Louisianais, dignes émules du Washington Artillery, la terreur des volontaires Yankees, se trouvera à la première bataille que leur livreront Beauregard et Johnston.

L'artillerie de Watson quitte la Nile-Orléans mardi prochain, 13 du courant. Elle prendra à Donaldson 36 canonniers et se rendra, une quarantaine [illegible] inscrits sur la liste. Ceux qui cherchent l'occasion de se distinguer ont donc le temps de s'inscrire. La compagnie se transportera d'abord sur l'habitation de M. Watson, paroisse Tensas, où seront déposés les armes et les équipements, puis se rendra à Memphis et de là en Virginie, où tout indique que de grands événements vont bientôt se passer.

Les secours aux familles—Nous croyons devoir rappeler aux familles que l'absence de leurs soutiens a laissées dans le besoin et pour lesquelles les deux bals ont voté une somme de dix mille piastres, que celles qui demeurent dans le Deuxième District doivent s'adresser au comité, aujourd'hui, de neuf heures à midi, au rez de chaussée de l'Hôtel de Ville, salle No 6. Leurs noms seront portés sur la liste et serviront de guide lorsque viendra le moment de la distribution des fonds.

Les familles qui habitent le Troisième District et celles qui habitent le Quatrième devront se présenter au comité—les premières demain et les autres mercredi.

Arrestation.—Les policemen Roberts, Mourot et Mann ont arrêté, samedi soir, Jack Walle, chauté. Il est accusé d'avoir, le 27 du mois dernier, poignardé William Adams qui est mort, jeudi dernier, à l'hôpital de Charité.

L'arrestation a été opérée dans le Clay House, au coin des rues Nile Levée et Lafayette.

Walleschmidt nie avoir frappé Adams. Il dit que celui-ci se prit de querelle avec lui au sujet du prix de poissons dont ils font tous deux le commerce; qu'ils étaient dans un esquif à un mille du rivage; qu'Adams le jeta par dessus bord et le frappa lorsqu'il essaya de rentrer dans l'esquif; qu'il ignore enfin comment Adams a été poignardé et qui l'a poignardé.

Vols.—Deux individus entrèrent, samedi, dans le magasin de M. Hawey, en face du marché Tremé et dirent qu'ils voulaient acheter des chemises semblables à celle qu'ils avaient vue exhibée à la vitre dans l'établissement. Tandis que le commis exhibait les marchandises, un des hommes enleva de la "vitrine" une montre en or et une autre en argent. On ne s'est aperçu du vol qu'après le départ des voleurs.

—Stanley Fundenburg, arrêté pour vol de quinine dans la pharmacie du Dr. Booth, a avoué ce fait au lieutenant Boylan et indiqué l'endroit où il a vendu trente-une onces.

Paragraphes.—M. Israel Gibbons, l'excellent rapporteur du *Crescent*, a quitté la plume pour l'épée. Il vient d'accepter le grade de sergent de la compagnie C. des Continental Guards, qui part sous peu pour le théâtre de la guerre. Nous souhaitons à notre spirituel confrère autant de succès sur les champs de bataille qu'il en a obtenu dans le journalisme.

Hier matin, à cinq heures, l'officier Finney a arrêté l'esclave Mary qu'il a surprise buvant du whisky dans le cabaret de M. Borbe, rue de la Vieille Levée, No 255. Mary appartient à M. John Delavigne.

On a trouvé, hier soir, le cadavre d'un nègre flottant dans le fleuve, au pied de la rue Bienville. L'enquête aura lieu ce matin.

Charles Beck, alias Charles Monroe, a été condamné par le recorder Gastinel, à quinze piastres d'amende pour avoir assailli l'officier Geo. Carrico et menacé de lui porter un coup de couteau.

Madame Catherine Richards accuse son mari, Henry Richards, de l'avoir assommée et de l'avoir traînée par les cheveux, sur le trottoir, en face de leur demeure, rue Jefferson.

Le maire a reçu cent-vingt-sept piastres, produit du concert que M. Harry McCarthy a donné, à l'Académie de Musique, au profit des familles des volontaires.

Le révérend Ballard S. Dunn, ci-devant aumônier de notre armée de Pensacola, vient d'être chargé par le gouvernement des Etats Confédérés de recueillir dans notre ville des armes telles que carabines, mousquets, fusils à deux coups, pistolets, etc. Il a établi, dans la rue du Camp, No 18, un bureau où seront donnés tous les renseignements nécessaires.

Le Concert au profit des pauvres.—Les membres honoraires du Washington Artillery, qui organisent en ce moment un concert dont le produit sera consacré au soulagement des familles des volontaires absents, se sont réunis samedi soir et ont élu les directeurs suivants :

John Pemberton,	Phenix N. Wood,
John T. Monroe,	William Henderson,
Adam Giffen,	James F. Otis,
A. P. Harrison,	M. G. Stetson,
George W. Dunbar,	L. L. Reyna,
Thomas L. Leeds,	Gerard Stith,
Burke & Trapagnier,	E. Henry Chaplain,
J. B. Demarest,	W. A. Pheat,
G. S. Hawkins,	G. S. Nash,
W. R. Mercer,	J. O. Nixon,
George H. Gries,	Dr. Howard Smith,
Theo. A. James,	O. Voorhies,
W. J. Seymour,	Mark F. Bigney,
F. M. Thayer,	Mark Walton,
G. W. Squires,	Z. T. Parker,
John S. Leeds,	Thomas Dunne,
Henry Bier,	Louis H. Pilié,
H. D. Seaman,	J. J. McKeever,
E. C. Hancock,	E. V. Schmidt.

Le comité exécutif se compose de MM. M. G. Stetson, Gerard Stith, Theo. James et Theo. Von La Hache.

Le concert aura lieu probablement mercredi soir, 21 du courant, et sera dirigé par M. Von La Hache.

Théâtre. — La représentation d'hier soir. — C'est avec un vrai plaisir que nous constatons le succès de la représentation donnée hier soir par les Zouaves d'Afrique et de Crimée. La salle [illegible] MM. Canon, Léon et Gamblon ont déployé une verve comique de bon aloi.

Nous avons également à féliciter ces messieurs du joli costume militaire auquel ils nous ont fait assister. C'était d'une exécution [illegible]. Il nous a semblé [illegible] pour les personnes qui ont bien voulu prêter leur concours au bénéficiaire, un grand nombre de membres de la légion française. La précision de leurs [illegible] fait un grand honneur. Il est vrai que le Zouave Frédéric qui les commandait a dû leur donner quelques répétitions, mais cela n'en est que mieux.

Le bénéficiaire, le Zouave Popote, a dû être satisfait de la soirée. Si on veut bien tenir compte de la rigueur des temps et de la chaleur, on conviendra qu'il y avait plus de monde qu'on eût pu raisonnablement l'espérer.

Puisque nous parlons du Zouave Popote, disons qu'il a accompagné avec une verve et une vigueur remarquables le refrain de *Lorida* au tambour.

Une chausse-trappe— Blessure dangereuse—Un jeune homme nommé Fogle, tailleur de profession, a été grièvement blessé samedi, vers 2 heures de l'après midi, d'une façon très singulière. Il habite une chambre au second étage d'une maison dans le Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville en face du bureau de la gazette allemande "The Louisiana Staat Zeitung"—A l'étage au-dessus se trouvent les appartements d'un député commissaire des rues.

Un des jours de la semaine dernière, ce député commissaire remarqua, en rentrant chez lui, que ses effets et ses meubles avaient été dérangés et mis en désordre. Dans la pensée que quelqu'un s'était introduit chez lui dans l'intention de le voler et que peut-être le voleur lui ferait une seconde visite, il prit un pistolet chargé, et attachant à la gachette une ficelle correspondant à la porte d'entrée, il arrangea les choses de façon que le premier qui entrerait reçut la charge en pleine poitrine. En même temps il fit en sorte de pouvoir lui-même rentrer chez lui sans danger.

Malheureusement, il prit mal ses précautions et fut victime de son propre piège. Revenant en effet chez lui dans la pensée de surprendre son voleur, il ouvrit la porte, et soit oubli, soit maladresse, il fit partir la détente du pistolet, et reçut la charge dans la poitrine. C'est une balle de fort calibre. La blessure est dangereuse et pourrait entraîner la mort. Il a été envoyé à l'hôpital, où il est dans une position fort critique.

CONGRES DES ETATS-UNIS.

Résumé des séances.

Washington, 1er août.

Chambre des Représentants.— On adopte un bill autorisant des enrôlements nouveaux dans la marine pour trois ans ou la durée de la guerre, et un autre affectant $100,000 à des fortifications pour la défense de Washington.

M. Stevens, du comité de conférence sur le bill supplémentaire de l'emprunt, fait un rapport expliquant que les différences de vues entre les deux Chambres, consistent à substituer en certains cas un intérêt de 6 p. c. à celui de 9 p. c. On veut aussi que le trésor, en place d'un paiement immédiat en or ou en argent, conformément à la loi actuelle, puisse laisser les sommes provenues de l'emprunt dans des banques reconnues solvables, pour les en retirer quand le besoin s'en fera sentir.

M. Coukling demande si le comité a conservé les dispositions affectant les droits sur le thé, le café, le sucre, etc., à la garantie de l'emprunt.

M. Stevens répond que le Sénat n'y consentirait pas et que, plutôt que de rejeter le bill, le comité s'est résigné à abandonner cette clause.

Le rapport est accepté par 83 voix contre 34.

On adopte le bill du Sénat autorisant la nomination de nouveaux aides de camp sur la recommandation du général Scott ou du major général, et d'autres bills relatifs à diverses allocations pour la marine.

M. Fenton propose la résolution suivante :

"Attendu qu'il est connu que les rebelles ont certains prisonniers en leur pouvoir et, parmi eux, Alfred Ely, un des membres de cette Chambre;

"*Résolu* que le Président est requis de donner à la Chambre telle information qu'il pourra avoir à ce sujet."

Suivent de longues discussions entre MM. Blair, Richardson et Washburne, le premier se défendant contre les accusations de M. Thurlow Weed, à propos de la conduite de la guerre, le second répondant au sujet d'une opinion émise sur M. Lincoln qui, selon lui, n'est entouré que de politiqueurs, et le troisième protestant qu'il n'a pas compris M. Richardson lorsque celui ci prétend que M. Lincoln avait forcé la main au général Scott pour donner l'ordre de la marche en avant.

M. Richardson finit par dire qu'il regrette ses paroles et la Chambre s'ajourne.

Sénat.—M. Wilson présente le bill allouant $100,000 pour les fortifications, qui est voté.

On adopte également le bill pour pourvoir à l'efficacité des forces volontaires des Etats-Unis, et celui réduisant les droits des consuls sur les navires entrant dans un port où ils sont accrédités.

Le bill punissant la fraude de la part des officiers qui concluent des contrats pour le gouvernement, bill que la Chambre a renvoyé avec des amendements, est adopté, ainsi que celui pour la meilleure organisation de l'armée.

Il s'engage une discussion sur le bill pour la suppression de l'insurrection.

M. Curvan propose qu'il soit remis à la session de décembre. MM. Bayard, Harris et Breckenridge sont du même avis.

M. Trumbull le combat, et M. Breckenridge lui répond par un long discours où il se disculpe de l'accusation de nourrir la moindre animosité contre le Président. Il ajoute que la guerre amène la dissolution de l'Union. Si cela continue, ajoute-t-il, [illegible] mois, nous aurons [illegible] dérations [illegible]. Selon M. Breckenridge, le bill ne [illegible] positions inconstitutionnelles [illegible] atroces qu'on ne saurait [illegible].

M. Baker lui réplique [illegible] entre les deux orateurs [illegible] M. Breck[illegible] motion pour remettre [illegible] 26 non.

Après une nouvelle discussion, le Sénat se forme en séance exécutive et s'ajourne.

Washington [illegible]

Chambre des Représentants.— [illegible] de M. Cox, on vote une [illegible] les enrôlements à l'armée.

Il s'engage une longue [illegible] entre MM Bingham, Crittenden, McClernand et Kellogg sur un amendement au bill portant que les biens des rebelles seront confisqués.

L'amendement, qui a été proposé par M. Bingham, est définitivement rejeté.

M. Pendleton parle contre les dispositions générales du bill, et M. Diven l'attaque également. Selon lui, ses effets sont désastreux. Dans le Missouri, le Kentucky et le Maryland, par exemple, on pourra accuser tout homme de trahison pour le dépouiller de sa propriété.

M. Stevens défend le bill, et Mallory lui demande s'il pense que pendant la rébellion le Congrès a le droit de passer un acte inconstitutionnel.

M. Stevens réplique qu'il est constitutionnel et conforme à la loi des nations de confisquer en temps de guerre les biens des rebelles et de les suspendre de leurs droits. L'ennemi ne doit-il pas être atteint par tous les moyens? Les esclaves mêmes doivent être confisqués et appelés à coopérer à la restauration de l'Union.

M. Crittenden interrompt l'orateur pour lui demander si, selon lui, les adversaires du bill sont des avocats de la rébellion.

M. Stevens ne répond pas, et le bill est renvoyé au comité judiciaire par 19 voix contre 48.

M. Stevens lit un rapport sur les dissidences avec le Sénat au sujet des bills du tarif et de l'impôt direct.

Il a été adopté par 89 voix contre 39.

On adopte un bill punissant l'hostilité armée contre les Etats-Unis, et d'autres délits de trahison; puis la Chambre s'ajourne.

Sénat.— On adopte le bill autorisant le secrétaire de la marine à acheter de nouveaux navires pour le service du revenu, et un autre ordonnant la construction de douze petits steamers à roues.

M. Simmons demande que la Chambre s'ajourne samedi, et le Sénat quand le Président lui en donnera avis.

La discussion s'engage de nouveau sur la résolution approuvant les actes du Président, qui vient enfin à l'ordre du jour.

M. Sherman pense que le Président n'a pas outrepassé ses pouvoirs en déclarant le blocus et faisant sa proclamation, mais qu'il n'a pas le droit de suspendre l'*habeas corpus*.

La discussion se poursuit à ce sujet, et est interrompue par des rapports du comité des conférences au sujet du tarif et de l'impôt direct.

On adopte la résolution de la Chambre exprimant la sympathie du Congrès pour les familles et les amis des soldats tombés en défendant la république.

Le bill pourvoyant au paiement des dépenses du comité d'enquête est voté.

Le Sénat s'ajourne.

Washington, 2 août.

Les allocations votées jusqu'à présent par le Congrès s'élèvent au chiffre de $240 millions.

Le secrétaire de la guerre a demandé en outre vingt millions pour la solde des volontaires reçus au service. Ce crédit sera probablement voté demain.

Il est probable que le congrès s'ajournera lundi. Un certain nombre de membres quittent la capitale demain.

Décédée, dimanche 11 du courant, à l'âge de 70 ans, dame MARGUERITE GOTTON ABREO. Ses amis et connaissances sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui, à quatre heures précises. Son corps est exposé rue des Ursulines, entre Tremé et Marais, No 197.

De la part de ses enfants.

Est décédé samedi dernier, à 11 heures A. M., EDMOND VALCOUR WILTZ, âgé de 59 ans.

Décédée, hier, *Augustine Philomène*, âgée de 7 ans et demie, fille de JACQUES E. CASERT et de MARIE SAR dite PABLO. Les amis et connaissances des deux familles sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu ce soir, à 5 heures. Le convoi partira de la rue d'Amour No 505.

Nile-Orléans, le 12 août 1861.

Décédée, hier, à 5 heures de l'après-midi, à l'âge de 39 ans, ELISABETH VIVA, épouse de *Jean Journé*. Les amis et connaissances sont priés d'assister, sans autre invitation, aux funérailles qui auront lieu cette après-midi, à 3 heures. Le convoi partira de la maison mortuaire encoignure Plaisance et Laurel, à Lafayette.

De la part de son mari.

Nile-Orléans, le 12 août 1861.

Marié, mercredi le 7 août 1861, par le révérend père Canior, à l'église de l'Immaculée Conception, M. LOUIS M. COMES avec Melle HENRIETTE COLLIGNON, tous deux de cette ville.

ATTENTION.

Francis Fernandez, encanteur, vend, ce matin à 10 heures et demie, sur les lieux, rue Robertson, entre du Maine et St-Philippe, No 201, un lot de meubles de choix en acajou, bois de lit, armoires, chaises, tables, etc. etc.—Voir l'annonce.

LES CANDIDATS pour deux places vacantes aux ECOLES PUBLIQUES du 2me District, sont priés de venir subir l'examen qui aura lieu le 19 du présent mois, à 5 heures P. M., à la salle de la bibliothèque. E. O. BUREL, Secrétaire pro-tem. 12 août—3f

AVIS.

Renvoi de l'Ouverture du Marché Gratis.

LES ordres pour [illegible] du Marché Gratuit [illegible] renvoyée à VENDREDI PROCHAIN, 16 du courant. THOS MURRAY, Président. D. I. RICARDO, Secrétaire. 12 août—3

FEUILLETON.

UN MYSTERE.

11me Suite.

COMME QUOI UN JUDAS SERT A QUELQUE CHOSE.

La vieille regarda le commis voyageur d'un air défiant.

—Ma maîtresse me gronderait.

—Elle ne le saurait pas.

—Elle! elle sait tout ce qui se passe; je suis sûre que de là haut elle se demande pourquoi je suis si long temps à remonter.

En effet, une petite trappe s'ouvrit au plafond et on entendit la voix aigre de Mme Lemarchand qui disait :

—La conversation est-elle bientôt finie?

Ces mots produisirent sur Brigitte un effet extraordinaire; elle se colla contre la muraille, fit signe au jeune homme de se dissimuler au dehors et elle ne répondit rien.

Mme Lemarchand reprit :

—Y a-t-il quelqu'un ici?

Le même silence fut observé.

La trappe se referma.

Brigitte, le doigt sur les lèvres, ses sabots dans une main, se rapprocha du judas.

—Quel commerce faites-vous? lui dit-elle.

—Je travaille dans les vins.

—Ah! ah!

Cette réponse sembla une révélation au jeune homme, car les yeux de la vieille étincelèrent.

—Vous ne buvez pas souvent de vin? dit-il.

—Jamais.

—Cela vous ferait du bien cependant.

—C'est la seule chose que je me surprends à désirer; mais Madame n'en prend jamais, et celui qui est dans sa cave ne vaut plus rien.

—Il paraît que dame Brigitte y goûte quelquefois?

—Oh! l'autre jour, par hasard, une bouteille s'est cassée, elle est restée pleine à moitié, il fallait bien ne pas la laisser perdre.

—Eh bien! ma chère Brigitte, puisque je suis un pays pour vous, je vous apporterai ce soir une demi bouteille de celui que ma maison a fourni l'année dernière à l'hôtelier Benoist.

—Vous êtes un gentil garçon! souffla Brigitte.

J'ai trouvé le moyen de pénétrer dans le sanctuaire, se dit le commis voyageur. A ce soir, c'est l'heure du crime!

Le soir arrivé, le jeune homme trouva la vieille montant la garde derrière le judas et l'attendant.

Quand il sortit la bouteille de dessous son paletot pour faire ses conditions, la vieille allongea vivement le bras et s'empara du précieux flacon.

—Ouvrez donc! dit le jeune homme.

—Pourquoi faire? répondit Brigitte.

—Pour causer.

—Nous avons causé ici tantôt, nous causerons bien de même ce soir, d'ailleurs qu'avez-vous à me dire?

—Beaucoup de choses.

—Alors, vous me les direz demain.

Et le judas se referma au nez du jeune homme, tandis que Brigitte s'en allait d'un pas pressé s'assurer si la maison Renard, de Bourgogne, fournissait bien sa clientèle.

Lorsque Edouard rentra au Cygne Blanc, il avait un air sombre qui égaya l'hôtelier.

—Vos projets de séduction ont donc échoué? dit il.

Edouard ne répondit pas.

—Vous aviez compté sans la vertu de Brigitte.

—La vertu de Brigitte, répondit le commis voyageur, tient dans une demi bouteille.

—Alors pourquoi n'êtes vous pas entré? Vous n'entrez pas et vous livrez votre bouteille. Pour un commis voyageur, c'est maladroit.

—Gaussez-vous de moi, répondit Edouard furieux, vous avez raison, mais elle me le paiera.

IV.

LA REVANCHE D'EDOUARD CHARPIN.

Vingt-quatre heures après, Edouard Charpin, en rôdant autour des murs de l'habitation Lemarchand, entendit Brigitte causer avec ses poules. La voix de la domestique arrivait distinctement à ses oreilles, il jugea que la basse-cour devait être dans un coin du jardin, rapproché de la maison et fermé par le mur même du parc.

Son parti est pris.

Vers sept heures du soir, à la suite d'une de ces journées accablantes dont la chaleur énerve le corps et qui éteint en nous jusqu'au désir, Edouard, animé par la revanche que son amour propre avait à prendre, va chercher le frais dans cette ruelle déserte qui longe le parc, à l'endroit où maître Benoist la surprit l'avant-veille.

Le jeune homme a quitté ses vêtements ordinaires. A la surprise de l'hôtelier, il a mis son habit noir.

Le vent agite légèrement les peupliers, le ciel est chargé de nuages violets coupés à l'horizon par une bande rouge.

La démarche du jeune homme est légère; il s'est rasé le soir, il regarde de temps à autre derrière lui... il ne veut pas être suivi.

Au point où, l'avant veille, il a observé que des pierres étaient tombées du mur, il s'aide des pieds et des mains, et arrive au sommet. Une ceinture d'arbres verts entoure ce coin du parc, il n'a donc qu'à se laisser glisser sur le sol. Protégé par les arbres et par le [illegible] il échappe à tous les regards. Il marche sur la pointe des pieds, et, cherchant à éviter les [illegible] tombées des sapins, il se dirige avec précaution du côté où il a entendu, il y a quelques heures, dame Brigitte parler à ses poules.

Au fur et à mesure qu'il avance, il prête l'oreille et reconnaît la voix chevrotante de la vieille domestique se mêler aux cris plus ou moins variés de son auditoire ailé. Telle est la préoccupation de Brigitte qu'elle est sourde aux bruits du dehors et qu'Edouard peut arriver sans être entendu jusqu'à la porte à demi-ouverte de la basse-cour. Emportée par son sujet, la servante n'entend même pas le bruit du pot de fleurs que le commis-voyageur, les yeux fixés sur elle, n'a pas aperçu et qu'il a renversé.

Il est vrai que la pauvre fille est à l'endroit le plus pathétique de son discours. Nous devons constater qu'on l'écoute dans un recueillement assez grand; les coqs, les poules et les canards qui forment son auditoire se gardent bien de l'interrompre, l'éloquence de l'orateur qui semble planer [illegible] et de son imagination et [illegible] le grain de sa maîtresse, opère un prodige.

Edouard saisit de la péroraison les mots suivants :

—Mangez, petits, nourrissez vous de ce grain que les hommes récoltent à la sueur de leur front. Engraissez vous dans une indolence paisible, sans souci de la veille, sans craintes du lendemain. Vous êtes plus heureux que moi, vous êtes assurés d'une longue vie. Serviteurs d'une maîtresse qui ne mange pas, félicitez vous d'être nés dans son parc; vous en êtes les maîtres plus qu'elle, car vous pouvez, au gré de votre caprice, porter vos pas dans tel coin qu'il vous plaira. Ma surveillance est douce; elle se borne à vous renfermer ici chaque soir, et encore c'est moins pour apporter une entrave à vos désirs que pour vous mettre à l'abri des méchants, des fouines, des putois ou des renards.

En ce moment Brigitte s'essuie une larme.

—En vérité, cette fille a fait sa rhétorique ou servi chez quelque curé du voisinage, dit Edouard; à moins toutefois que ce ne soit mon vin qui produise ce miracle. Il faut arrêter le flot de cette éloquence.

La clé est sur la porte.

—Dormez, petits, reprend la vieille domestique, dormez en paix.

—Ainsi soit il, dit le jeune homme.

Et la poussant dans le poulailler, il l'enferme à double tour.

—Mon vin vous a grisée, ma chère, lui crie-t-il; puisque vous vous croyez un prédicateur, prêchez-vous vous même et faites pénitence. On vous ouvrira plus tard, lorsque vous serez sortie de Satan, contre ses pompes et contre ses œuvres.

Brigitte, stupéfaite, incertaine de ce qu'elle a entendu, ne sachant si c'est un tour de sa maîtresse ou si elle est le jouet d'un songe, se consume d'abord en vains efforts; elle crie et tempête, mais ses appels étouffés n'arrivent pas au dehors. Enfin, lasse de crier, elle s'assied sur un morceau de bois avec la résignation de l'Arabe qui s'incline devant la fatalité.

Laissons-la à ses réflexions et suivons Edouard Charpin.

V.

ENTRÉ!

Edouard Charpin n'hésite pas; il entre dans un vestibule qui le mène au pied d'un escalier. Il laisse à droite le corridor au fond duquel est la cuisine de Brigitte, et dont une extrémité conduit à la porte de la rue. Il jette de loin un regard triomphant au Judas derrière lequel il a fait hier si piteuse mine.

L'escalier conduit au premier étage.

—C'est au premier étage qu'est Mme Lemarchand!

Il monte lestement les marches. Que va-t-il faire? Il n'en sait rien; il va à la découverte; mais, à coup sûr, Christophe Colomb était moins certain du succès qu'Edouard. Est-ce qu'un commis-voyageur doute jamais de lui même?

Edouard se dit qu'il s'est trouvé, dans sa vie, en face de plus grandes difficultés, et qu'il peut bien affronter l'étonnement ou la colère d'une vieille femme de soixante-sept ans, minée par les chagrins et défendue par un chat angora, eunuque de ce triste empire.

Au premier étage, deux portes s'offrent à lui; mais l'une conduit évidemment vers les appartements qui se relient au corps de logis principal, l'autre doit mener à l'appartement occupé par la veuve. Un petit paillasson usé s'étale devant lui et donne d'ailleurs cette indication.

Edouard ne croit pas que le moyen qu'il a pris pour s'introduire dans ce domicile, le dispense de la politesse. Il frappe discrètement deux coups avec le revers de sa main droite, et il prête l'oreille. Aucune voix ne répond. Il juge que cette pièce précède, sans doute, la chambre de Mme Lemarchand. Il ouvre avec précaution, et en effet, il se trouve dans une espèce de salle nue, dépourvue de tout ornement, garnie seulement d'une petite table en noyer, d'un poêle et quatre chaises en paille. Près de la fenêtre qui donne sur la rue est un fauteuil en velours, jadis rouge et tout rapiécé. Sur ce fauteuil est l'ouvrage que Brigitte, cessant d'être cuisinière ou fille de basse-cour, entreprend comme femme de chambre.

Là, le cœur d'Edouard commence à battre, car il a entendu de l'autre côté d'une porte à deux battants tousser Mme Lemarchand. Ainsi qu'à la première porte il frappe, mais cette fois c'est bien par scrupule de conscience; il faudrait être prévenu qu'on va frapper pour qu'on l'entendît. En effet Mme Lemarchand n'a pas entendu, et Edouard Charpin, qui a fini par désirer que cette dame soit endormie, entre sur la pointe du pied.

(A continuer.) CAMILLE DULAC.

Dissolution de Société.

LA société existant jusqu'ici sous la raison FLEURIER & BOUVIER est dissoute aujourd'hui d'un commun accord. Le soussigné continuera les affaires en son nom et pour son propre compte.

C. O. FLEURIER, rue Bourbon, No 18.

Nile-Orléans, 10 juillet 1861. 12 juil—3f

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE ORLEANS.

Samedi soir, 10 août 1861.

COTON—Nous n'avons aujourd'hui aucune vente à annoncer.

TABAC—Rien.

SUCRE—Environ 150 boucauts, aux prix antérieurs. Fair à fully fair, 4¾ à 5¼; prime, 6 à 6¼ cts.

MELASSE—Rien.

FARINE—La superfine se détaille à $7 50 à $8 le baril.

MAIS—425 sacs de jaune à 53 et 116 de blanc à 56 cts le boisseau.

AVOINE—300 sacs à 51 cts et 200 à 52 cts le boisseau.

SON—351 sacs, à $1 25 les 100 livres.

BACON—Les épaules se détaillent à 13 cts, les plats côtes ribbed à 15 cts, les désossés à 17 cts et les jambons au naturel, passés au sucre, 18 à 17 cts la livre.

PORC—Le mess se détaille à $25 le baril.

GRAISSE—La prime en tierçons se détaille à 13 cts la livre.

CAFE—300 sacs de Rio, à 25 cts la livre. Les bons confédérés ont été pris en paiement.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 11 août 1861.

Reçu après vendredi soir: 300 bœufs du Texas et 50 veaux. Vendu: 205 bœufs du Texas, 8 porcs et 120 veaux. A vendre, sur place: 616 bœufs du Texas, 45 porcs, 105 moutons et 123 veaux. Nous cotons :

Bœufs de l'Ouest, par 100 liv., 1re qualité	— @ —	
" " 2e	— @ —	
" du Texas, par tête, 1re qualité	25 00	@ 35 00
" " 2e	15 00	@ 20 00
Veaux	5 50	@ 14 00
Moutons 1re qualité	3 50	@ 5 00
" inférieurs	2 00	@ 2 75
Porcs (de l'Ouest) par 100 livres	9 50	@ 10 00
Vaches laitières, par tête 1re qualité	35 00	@ 30 00
" 2e	— @ —	

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

Pas d'expédition en Douane, hier.

Arrivées samedi.

Steamboat Louisville, Combs, de Memphis.
Steamboat Mary E Keene, Richardson, de Memphis.

Arrivés hier.

Steamboat Anna, Sarrasin, de Pascagoula.
Laurel Hill, Hebo, de Bayou Sara.
Acadia, Barancq, de Bayou Sara.

BASSIN NEUF

Pascagoula—Reçu par le steamer Anna—12 barils résine à E Bienvenu, 4 balles laine à ordre.

Reçu par le fleuve :

Memphis—Par le steamer Louisville—278 barils pommes, 742 sacs blé, 1222 sacs maïs, 329 sacs son, 12 barils farine, 56 sacs do, 35 barils suif, 94 barils [illegible], 41 barils patates, 43 barils beurre, 80 barils graisse, 482 barils whisky, 16 paquets papier, 158 caisses tabac et marchandises diverses.

Memphis—Par le steamer Mary E Keene—548 barils farine, 172 sacs do, 349 barils whisky, 56 sacs son, 75 sacs avoine, 215 sacs blé, 25 sacs orge, 52 caisses fruits, 34 barils patates, 16 barils beurre, 5 barils huile, 43 rouleaux cuir, 462 barres de fer et marchandises diverses.

Fort Adams—Par le steamer Laurel Hill—88 boucauts sucre, 142 barils mélasses, 14 balles coton, 57 do [illegible] marchandises diverses.

Bayou Sara—Par le steamer Acadia—Marchandises diverses.

—Reçu par le Railroad—

Par Nile-Orléans, Jackson et G. Northern—Canton—1 balle coton.

Nile Orleans, Opelousas et G Western—Brashear City—66 boucauts sucre, 113 barils sucre de citerne, 52 moutons, 26 porcs, 445 veaux et marchandises diverses.

Memoranda.

Le navire Rob. Harding, de la Nile Orléans, a été rencontré par 43 de lat. et 53 de long allant à Liverpool.

LA VICTOIRE OU LA MORT.

Nous ne nous battons jamais pour une cause injuste, mais lorsque nous nous décidons à prendre les armes, nous voulons être victorieux ou mourir. [illegible]

L'exterminateur des rats et des ravets, de Wilson.

Nous avons remporté la victoire; des milliers de rats et de ravets ont "mordu la poussière" [illegible] préparation qui puisse les exterminer avait été employée.

A vendre, à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & CO. 12 août—1f Rue de Chartres, Nos 21 et 151.

L'INJECTION DETERGENTE.

Les personnes qui souffrent de la gonorrhée, des fleurs blanches, etc., depuis longtemps et de maladie devenue chronique et [illegible] inutiles trouveront un prompt soulagement [illegible] l'injection détergente.

A vendre à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & CO. 12 août—1f Rue de Chartres, Nos 21 et 151.

Etats Confédérés de l'Amérique, DEPARTEMENT DU GENIE.

Nouvelle-Orléans, 12 août 1861.

DES propositions cachetées seront reçues pour l'exécution de travaux (en terre) de défense, à proximité de la ville. Les propositions devront faire savoir le prix par verge cube, le nombre de verges proposées [illegible]. Les plans, les profils et les cahiers des charges [illegible] exige un cautionnement pour la bonne exécution des travaux. Les contrats seront adjugés aux enchérisseurs responsables qui demanderont le moins.

Les propositions devront être adressées au soussigné, aux bâtisses de l'Arsenal, rue du Canal, No 118, et seront reçues jusqu'à mardi, 13 août, à midi.

P. G. T. HEBERT, Colonel d'artillerie et chef des ingénieurs de la Louisiane.

M. L. SMITH, 12 août—2f Major des Ingénieurs des E.-C.

AVIS.

LA société de PAYAN & CARHART dans cette ville, a été dissoute d'un commun accord, le 1er courant. Thomas C. Payan est dûment autorisé à régler les affaires de l'ancienne maison et continuera le commerce d'épiceries en gros, à l'ancien local, rue du Canal, No 72.

THOMAS C. PAYAN
THOMAS F. CARHART

Nouvelle-Orléans, 10 août 1861. 12 août—1m

Conclave Waterman No 9.

Ordre S. W. M.

Le 31 juillet 1861, à l'élection des officiers pour le terme prochain de six mois, les Frères suivants ont été dûment élus :

Chas. Suebr, chef.
L. A. Dejarlais, chancelier,
L. B. Boudrias, astrologue,
J. G. Judice, inspecteur général,
Chas. Floche, trésorier,
M. Lister, hérault,
L. B. Blaingeon, secrétaire,
L. Horwitz, gardien. 12 août—1

AVIS.

Le prix des annonces de décès, de mariage, de candidatures, de compagnies militaires, de ligues maçonniques, et de toute autre annonce bornée à un petit nombre d'insertions, doit INVARIABLEMENT être acquitté d'avance. Les avis de cette nature qui seront apportés dans nos bureaux sans paiement préalable ne seront pas insérés.

Réglements pour le marché (gratuit) aux légumes.

Le marché sera ouvert, à partir de MARDI PROCHAIN, de 9 heures du matin à 1 heure de l'après-midi, tous les MARDIS et tous les VENDREDIS, jusqu'à nouvel ordre.

Il ne sera reçu aucune demande de légumes, etc., à moins qu'elle ne soit signée de l'alderman ou de l'alderman-assistant du ward ou du district où réside le demandeur.

Les personnes qui désirent donner des légumes, des provisions, etc., aux pauvres, sont priées de les envoyer au "Volunteer Relief Committee," à la bâtisse des Water Works, au pied de la rue du Canal.

Ceux qui en enverront sont priés de mettre leurs noms et leurs demeures sur leurs paniers ou leurs sacs afin que ceux-ci leur soient renvoyés. Il y aura dans la bâtisse des personnes chargées de recevoir les provisions, etc., dont il sera tenu un compte exact.

Les personnes demandant du secours entreront par la partie supérieure de la bâtisse et, après avoir été servies, sortiront par la partie inférieure afin de prévenir la confusion.

Les billets ne pourront pas être transférés et il ne sera pas délivré de provisions sans eux. On devra les présenter à chaque demande.

M. A. C. Merkel a bien voulu offrir ses services au comité pour recevoir, tuer et couper les bœufs qui pourront être envoyés.

THOMAS MURRAY, H. BIER, O. SMITH, E. F. SCHMIDT, D. I. RICARDO, Comité.

9 août—2f

Comité pour secourir les Volontaires.

LE Comité siégera dorénavant TOUS LES JOURS, dans la chambre No 6, au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, de 9 heures à midi, afin d'enregistrer les noms des familles pauvres des volontaires absents, avant de distribuer l'argent voté par le Conseil.

On devra prouver au comité qu'on a droit au secours.

Les habitants du PREMIER DISTRICT devront s'adresser au comité VENDREDI et SAMEDI, 9 et 10 du courant.

Les habitants du DEUXIEME DISTRICT s'adresseront LUNDI, 12 du courant.

Les habitants du TROISIEME DISTRICT s'adresseront MARDI, 13 du courant.

Les habitants du QUATRIEME DISTRICT s'adresseront MERCREDI, 14 du courant.

Les demandes pourront ensuite être faites n'importe quel jour.

Les jours de distribution seront annoncés dès que les tableaux seront achevés.

CHAS C. CAMPBELL, Secrétaire du Comité.

Nelle-Orléans, 9 août 1861. 10 août—3f

Ouverture de deux magasins.

LE soussigné informe le public en général, qu'il vient d'ouvrir DEUX MAGASINS, rue Royale, encoignure St Pierre. Un sera tenu par Mme Legros qui se livrera spécialement à la confection des chapeaux pour dames et enfants. On peut voir en ce moment un très joli choix des articles suivants, chapeaux, fleurs, rubans, voilettes, cols, manchettes, ceintures, épingles, &c.

A l'encoignure, un magasin de parfumerie fine de Paris, telle que savon, vinaigre de toilette, extrait d'odeur, blanc de beauté, &c.; brosses, peignes écaille incrustée et clouté; articles de cheveux, perruques pour hommes et pour dames, toupets, frisettes, nattes et autres articles trop longs à détailler.

Toutes nos marchandises étant arrivées par les derniers arrivages d'Europe, sont de la plus haute nouveauté et seront vendues à des prix très modérés.

Un salon est réservé pour les Messieurs, où les plus grands soins seront apportés au service.

On demande de suite un bon barbier.

10 août—12f LEGROS, coiffeur.

DEMANDE DE RESIDENCE.

ON désire prendre à loyer une bonne résidence située entre les rues Canal, Remparts et St Pierre. On payera un loyer de $1,000 par an. S'adresser à la boîte H. 1,344, bureau de poste. Dire où la maison est située et donner tous les détails.

10 août—2

Demande de domestique.

ON demande deux bons domestiques, un homme et une femme (Français) pour faire la cuisine, blanchir, repasser et s'occuper du ménage de deux personnes. On exigera de bonnes recommandations de personnes demeurant en ville. S'adresser à FAURES & NORMAN, 10 août—6f Rue Royale, No 27.

A LOUER,

Au 1er octobre, garnies ou non garnies.

Deux maisons à double étage, délicieusement situées, l'une d'elles parfaitement meublée; au coin des rues Rousseau et Esplanade, dans lesquelles existent toutes les améliorations de l'époque actuelle [illegible] conditions très raisonnables [illegible].

Sera pareillement loué, un COTTAGE avec quatre chambres et cabinets de larges dimensions, rue de l'Hôpital, entre les rues Claiborne et Derbigny.

S'adresser à JOHN WATKINS, No 240 rue St Claude ou à E. Bel FUENTES & Co. 21 rue de la Vieille Levée. 9 août—6m

VENTES A L'ENCAN.

Meubles de choix en acajou—Vente à l'encan pour cause de départ.

PAR FRANCIS FERNANDEZ.

LUNDI, 12 du courant, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu, sur les lieux, rue Robertson, entre les rues Douaine et St-Philippe, No 201—Un lot de meubles de choix en acajou, tels que—bois de lit, armoires, chaises, tables, lavabos, glaces, tableaux, rideaux, tapis, etc.

Conditions—comptant. 10 août

Meubles—Meubles.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur,
Bureau, No 74, rue de Chartres.

AUJOURD'HUI, lundi, 12 août, à 5 heures P. M., il sera vendu à l'encan sur les lieux, rue Terpsichore, entre Apollo et Nayades, le contenu de ladite résidence consistant en un assortiment général de meubles.

Conditions Comptant sur adjudication. 11 août

VENTE SANS RESERVE.

Cotons écrus, longcloth, jupons et marchandises sèches de saison.

PAR HENRI SAMORY,
C. SAMORY, encanteur.

MARDI 13 août, il sera vendu à 10 heures, à son magasin d'encan, No 45, rue de la Vieille Levée: 40 balles cotons écrus 4/4 Indian Head; 400 pièces longcloth anglais, 300 do mousselines à carreaux et jaconas blancs; 39 douzaines jupons à ressorts 1ère qualité.

—ET—

125 lots marchandises sèches de saison, telles que toiles à drap, toiles d'Irlande, toiles de Courtrai, toiles imprimées, flanelle blanche, percale blanche et en couleur, mouchoirs madras, mouchoirs batiste, indiennes françaises, [illegible] châles et foulards, couvertures, alpacas, [illegible] bottines, bas, toiles grises et écrues, devants de chemises toile, satinet, casimir, chemises mérinos, etc.

Conditions à la vente. 12 août

Ilet de terre de prix, derrière le Premier District, et près du chemin macadamisé.

PAR JULIAN NEVILLE, encanteur,
Bureau, No 11, Commercial Place.

IL sera vendu à l'encan, samedi, 17 août, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un certain ilet de terre renfermant vingt-six terrains, situé dans le Premier District, dans l'ilet compris entre les rues Banks, Murat, Baudin et Olympia.

Conditions—Un tiers comptant; le reste à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque sur les propriétés, portant intérêt à raison de 8 pour cent l'an, de la date de la vente, et 8 pour cent en cas de non-paiement à l'échéance.

L'acte de vente pardevant E. J. Ker, notaire public aux frais de l'acquéreur. 12 août—6

Succession de Marie Marthe Cottin f. c. l.—No 18067—Seconde Cour de District de la Nouvelle Orléans.

Esclaves de valeur.

PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur,
Bureau No 74, rue de Chartres.

JEUDI 15 août 1861, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, il sera vendu à l'enchère publique en vertu de et conformément à un ordre de l'honorable J. Bermudez, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans en date du 10 juillet 1861, pour le compte de la susdite succession, les esclaves ci-après décrits, savoir :

Nancy, âgée d'environ 35 ans et ses quatre enfants, Armand, âgé d'environ 10 ans, Henriette âgée d'environ 8 ans, Victoire âgée d'environ 6 ans et un petit enfant âgé d'environ 4 mois.

Charles, âgé d'environ 21 ans.

Termes et conditions comptant sur les lieux.

Actes de vente pardevant A. Dortoucourt, Not. Pub. aux frais des acquéreurs. 11 juil—22, et 1, 12, 14, 15

Vente à l'encan d'un magasin de peintures.

Succession d'Alphonse Gardes—No 18,226.

PAR FRANCIS FERNANDEZ.

EN vertu d'un ordre de l'honorable J. Bermudez, juge de la Deuxième Cour de District de la Nile-Orléans, en date du 5 août 1861, il sera vendu, sur les lieux, dans la rue de Chartres, entre les rues St-Pierre et Jefferson, à 11 heures du matin, vendredi, 16 août, etc.—

Le fonds d'un magasin de peintures et de fournitures, comprenant—couleurs, pinceaux, verres de toutes espèces, de toutes grandeurs, planches de toutes espèces, liquides, bouteilles, instruments, barils vides, huiles ainsi que les instruments, vitrières, comptoirs, pupitres, bureaux, etc.

Le tout sera vendu en bloc.

Conditions—Comptant.

Egalement—Au même endroit et à la même heure, les articles suivants, appartenant au défunt—

Un chariot à deux roues.
[illegible] avec ses accessoires.
[illegible]

Conditions—Comptant sur livraison. 6 août

A VENDRE A L'ENCAN,

Samedi prochain, 17 août, à onze heures du matin, sur les lieux,

UNE VACHERIE,

Comprenant trente vaches, deux chevaux et une charrette, située rue d'Enghien, entre les rues du Port et St-Jean-Baptiste Troisième District.

Conditions—Cinq mois de crédit avec billets endossés à satisfaction. 11 août—12,15,17

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de John A. Swearit. — No 18,303.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Eliza Brown a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu son époux John A. Swearit décédé intestat — Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à montrer dans les dix jours à partir d'aujourd'hui, les raisons qu'ils ont à présenter pour lesquelles il ne devrait pas être fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. MICHOT, Député Greffier. 11 août—10

ACADEMIE DE MUSIQUE, Rue St-Charles.

HARRY MACARTHY,

Le comédien de l'Arkansas,

Et l'auteur du nouveau chant national du Sud "THE BONNIE BLUE FLAG,"

Ayant été parfaitement accueilli à l'occasion de la représentation qu'il a donnée au bénéfice des familles de nos braves volontaires, continuera ses

CONCERTS D'IMITATION

Pendant quelques soirées.

Il y aura chaque soir un nouveau programme.

PRIX D'ENTREE ... 50 cents

Une grande représentation de jour, destinée aux Dames et aux enfants, aura lieu samedi à midi. Les enfants et domestiques paieront 25 cents.

Le bureau de location est ouvert à 9 heures du matin.

Les portes s'ouvriront à 7 heures, et le rideau se lèvera à 8 heures. 8 août

Concert au lac.

UNE grande soirée musicale aura lieu tous les LUNDIS, JEUDIS et SAMEDIS, au restaurant Boudro à l'extrémité du chemin de fer de Pontchartrain.

Les artistes appartiennent à l'orchestre du Théâtre de l'Opéra. [illegible] à 7 heures de l'après-midi. 20 juillet—1m

BATTERIE WATSON.

Les membres de cette Compagnie se réuniront à la Place Lafayette, MARDI, 13 août à 4 heures de l'après-midi, pour se rendre à bord du bateau à vapeur Mary T, et partir immédiatement pour le siège de la guerre.

Les jeunes gens qui désirent se joindre à cette compagnie n'auront qu'à s'adresser à MM. Bayon, Sanders & Co, rue de la Commune, No 61, où ils trouveront à midi, le commandant A. A. BINSBY, Lieutenant-Commandant. 12 août—2

VOLONTAIRES FRANÇAIS.

La sixième compagnie, quartier Poydras, se réunira ce soir LUNDI, 12 courant, à 7 heures précises, pour élection d'officiers.

Tous les membres signataires de la compagnie sont priés d'être exacts.

On s'assemblera chez M. Carité.

Par ordre du commandant.

Le capitaine adjudant-major, BROGNIET. 12 août—1f

VOLONTAIRES FRANÇAIS.

La première et la seconde compagnie s'assembleront MARDI soir, 13 courant, pour payement des quotités et souscription au banquet du 15 août.

Par ordre du commandant.

Le capitaine adjudant-major, BROGNIET. 12 août—2f

LEGION ESPANOLA.

Los miembros que la componen se reunirán en asamblea general, el miércoles 14 del corriente, á las seis y media de la tarde, en los altos del depósito de Carrollton, calle Camp y Perdido, por asuntos de la mayor importancia.

Se espera su puntual asistencia.

A mas se recuerda que los mártes, jueves y sábados de todas las semanas hay ejercicios á la misma hora. De orden del capitan.

12 agosto—3f El Sargento 1o J. DOMINGO.

VOLONTAIRES FRANÇAIS.

Un banquet par souscription ayant été décidé pour le 15 août, les capitaines des différentes compagnies sont invités à établir immédiatement la liste des membres du corps qui désirent y prendre part, et à la transmettre sans retard au commandant, avec les sommes perçues.

La réunion aura lieu à 2 heures P. M. Un avis ultérieur indiquera la place du banquet.

Par ordre du commandant.

Le capitaine adjudant-major BROGNIET. 10 août—3f

2me compagnie des Chasseurs à Pied de la Louisiane.

Les membres actifs de la compagnie sont tenus de se rendre à l'arsenal, pour affaires importantes, LUNDI, 12 courant, à 5 heures P. M. Tous les membres sont priés d'être ponctuels. Par ordre du capitaine, L. ALEIX, Sergent-major. Nile Orléans, 10 août 1861. 10 août—2f

Les membres de la 2me compagnie des Chasseurs à pied de la Louisiane, qui doivent s'engager dans différents corps partant pour le siège de la guerre, sont avisés d'avoir à remettre immédiatement ce qu'ils ont en leur possession appartenant à la compagnie et à régler leurs comptes avec le sergent-major, afin d'avoir une décharge. L. ALEIX, Sergent-major. 10 août—2f

AVIS.

LES créanciers de la succession de François Xavier Silvy, sont notifiés d'avoir à se présenter à O. Drouet, avocat de la dite succession, bureau Passage de la Bourse St-Louis, No 113, et de lui faire connaître le montant de leurs créances et les titres sur lesquels elles sont fondées. 8 août—3f

FRUITS, Madère, Genièvre de Hollande, etc.—
1001 caisses fruits à l'eau-de-vie et au jus;
200 quarts et octaves Madère;
25 do do Port wine;
10 pipes genièvre de Hollande;
150 quarts et octaves Cognac;
A vendre par PIAGGIO & VIOSCA Jr., 62 et 64 Vieille Levée. 9 août

Avis de Société.

LES soussignés (57 et 39 rue Bienville) ont formé une société pour le commerce des meubles dans cette ville. Philippe Duclos et François Cazalas sont associés actifs et Mme Marie Maravite, veuve de Jean Datas, associée en commandite, d'après les conditions et stipulations contenues dans l'acte de société passé pardevant M. Hugues Pedesclaux, notaire public, le 26 mai 1861, lequel acte a été dûment enregistré. Les associés actifs désirent profiter de cette occasion pour dire que la faillite de la maison dont ils étaient jadis membres est due à des circonstances sur lesquelles ils n'avaient aucun contrôle et dont ils ne sont point personnellement responsables. Ils assurent leurs anciens clients et le public en général qu'ils feront tous leurs efforts pour les satisfaire et qu'ils exécuteront promptement les commandes qui leur seront envoyées.

P. DUCLOS.
FRANÇOIS M CAZALAS,
Veuve DATAS.

Nouvelle-Orléans, 12 juillet 1861. 12 juil—1m

NOURRICE.

UNE jeune femme blanche nouvellement accouchée et ayant perdu son enfant, désire se placer comme nourrice.

S'adresser rue St-Philippe, 314, encoignure Johnson. 9 août—6f

GOTTSCHALK & MAGNER,
NOTAIRES PUBLICS,
Rue Carondelet, No 22,
Au rez-de-chaussée, bureau du fond.
Juillet—1an

VENTE PAR LE MARSHAL.

Vente par le marshal des Etats Confédérés. Les Etats Confédérés vs. le navire J. H. Jarvis et son chargement. Dans la Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane No 5.

EN vertu d'un writ de *Venditioni Exponas* lequel m'a été adressé dans le susdit procès, je vendrai au plus haut enchérisseur, mardi, 20 août 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane—Le chargement dudit navire J. H. Jarvis, actuellement à bord dudit navire, au poteau No 12, 1er District, comprenant 2300 sacs (plus ou moins) de sel ordinaire.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

Bureau du Marshal des Etats Confédérés, Nile-Orléans, 9 août 1861. C. B. BEVERLEY, Marshal des E.-C. 10 août—1j

Vente par le Marshal des Etats Confédérés. Les Etats Confédérés vs. le navire John H. Jarvis et son chargement. Dans la Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane, No 5.

EN vertu d'un writ de *Venditioni Exponas*, lequel m'a été adressé dans le susdit procès, je vendrai au plus haut enchérisseur, Samedi 7 septembre 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane.—Le navire John H. Jarvis, ses gréements, apparaux, &c., du port de 740 67/95 tonneaux, actuellement au poteau 12, 1er District.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

Bureau du Marshal des Etats Confédérés, Nouvelle-Orléans, 9 août 1861. C. B. BEVERLEY, Marshal des E.-C. 10 août—1j

Vente par le Marshal des Etats Confédérés. Les Etats Confédérés vs le navire Chas A. Farwell, &c. Dans la Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane, No 19.

EN vertu d'un writ de *Venditioni Exponas*, lequel m'a été adressé dans le susdit procès, je vendrai au plus haut enchérisseur, samedi, 7 septembre 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane,—le trois-mâts du navire Charles A. Farwell, ses apparaux, gréements, &c. (de 1,2[illegible] tonneaux [illegible]).

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

Bureau du Marshal des Etats Confédérés, Nile-Orléans, 7 août 1861. C. B. BEVERLEY, Marshal des E.-C. 8 août—1j

Vente par le Marshal des Etats Confédérés. Les Etats Confédérés vs le navire *Ariel*, &c. Dans la Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane, No 18.

EN vertu d'un writ de *Venditioni Exponas*, lequel m'a été adressé dans le susdit procès, je vendrai au plus haut enchérisseur, samedi, 7 septembre 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, le navire Ariel, ses gréements, ses apparaux, &c. (de 1,3[illegible] tonneaux 64/95) Conditions, comptant au moment de l'adjudication.

Bureau du Marshal des Etats Confédérés, Nile-Orléans, 7 août 1861. C. B. BEVERLEY, Marshal des E.-C. 8 août—1j

Vente par le Marshal des Etats Confédérés. Les Etats Confédérés vs la goëlette *E. S. James*, &c. Dans la Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane, No 21.

EN vertu d'un writ de *Venditioni Exponas*, lequel m'a été adressé dans le susdit procès, je vendrai au plus haut enchérisseur, samedi, 7 septembre 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane,—le quart de la goëlette E S James, ses gréements et apparaux, (de 231 tonneaux 35/95). Conditions, comptant au moment de l'adjudication.

Bureau du Marshal des Etats Confédérés, Nile-Orléans, 7 août 1861. C. B. BEVERLEY, Marshal des E.-C. 8 août—1j

Vente par le Marshal des Etats Confédérés. Les Etats Confédérés vs le navire *Lemuel Dyer*, etc. Dans la Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane, No 17.

EN vertu d'un writ de *Venditioni Exponas*, lequel m'a été adressé dans le susdit procès, je vendrai au plus haut enchérisseur, SAMEDI, 7 septembre 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane—Le huitième du navire Lemuel Dyer, ses gréements, apparaux, embarcations, (de 7[illegible] tonneaux 16/95) Conditions, comptant au moment de l'adjudication.

Bureau du Marshal des Etats Confédérés, Nouvelle-Orléans, 7 août 1861. C. B. BEVERLEY, Marshal des E. C. 8 août—1j

Vente par le Marshal des Etats Confédérés. Les Etats Confédérés vs la barque *Chester*, etc. Dans la Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane, No 12.

EN vertu d'un writ de *Venditioni Exponas*, lequel m'a été adressé dans le susdit procès, je vendrai au plus haut enchérisseur, SAMEDI, 7 septembre 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane—La barque Chester, ses gréements, apparaux, embarcations, &c. (de 190 tonneaux 47/95), Conditions, comptant au moment de l'adjudication.

Bureau du Marshal des Etats Confédérés, Nouvelle-Orléans, 7 août 1861. C. B. BEVERLEY, Marshal des E. C. 8 août—1j

Vente par le Marshal des Etats Confédérés. Les Etats Confédérés vs le navire *State of Maine*, &c.—Dans la Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane—No 10.

EN vertu d'un writ de *Venditioni exponas*, lequel m'a été adressé dans le susdit procès, je vendrai au plus haut enchérisseur, samedi, 7 septembre 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane—le navire State of Maine, ses gréements, apparaux, embarcations, &c. (de 7[illegible] tonneaux [illegible]) Conditions, comptant au moment de l'adjudication.

Bureau du Marshal des Etats Confédérés, Nouvelle-Orléans, 7 août 1861. C. B. BEVERLEY, Marshal des Etats Confédérés. 8 août—1j

Vente par le marshal des Etats Confédérés. Les Etats Confédérés vs le navire *American Union*, &c—Dans la Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane, No 20.

EN vertu d'un writ de *venditioni exponas*, lequel m'a été adressé dans le susdit procès, je vendrai au plus haut enchérisseur, samedi, 7 septembre 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane—Le quart du navire American Union, ses apparaux, gréements, &c. (de 869 tonneaux 12/95)—Conditions, comptant au moment de l'adjudication.

Bureau du Marshal des Etats Confédérés, Nouvelle-Orléans, 7 août 1861. C. B. BEVERLEY, Marshal des Etats Confédérés. 8 août—1j

De l'autre bord du lac.

POUR MANDEVILLE, LEWISBURG, MADISONVILLE ET COVINGTON—Le bateau à vapeur A. G. BROWN partira du chemin de fer de Pontchartrain TOUS LES JOURS, pour les endroits ci-dessus, [illegible]. Les DIMANCHES, il quittera le chemin de fer, à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin.

F. A. SHAW, agent, Rue Front, Nos [illegible] 25.

Le fret devra être envoyé à temps pour le convoi de 10 heures du matin. 5 août

Bureau de la Compagnie d'Assurance Hope de la Nile-Orléans.

Nile-Orléans, 10 juillet 1861.

A UNE élection tenue, le 9 du courant, par les actionnaires de cette Compagnie, ont été élus Directeurs pour l'année

MM. S. Pleasant, F. Malochée, J. M. Blake, J. Moreno Sr., A. Laforest, W. A. Gordon, C. H. Kenton, F. Queyrouze, H. Peychaud.

A une assemblée des Directeurs, tenue aujourd'hui, M. H. Peychaud a été réélu Président et M. S. Pleasant vice-président.

LOUIS BARNETT, secrétaire. 11 juil

Banque des Citoyens de la Louisiane.

Nile-Orléans, 5 août 1861.

LE 1er du courant, à une assemblée des Directeurs il a été déclaré un dividende semi-annuel de NEUF pour cent lequel provient du bénéfice des six derniers mois et sera payé à partir de lundi 12 du courant.

E. ROUSSEAU, Caissier. 5 août—6f

Banque de l'Etat de la Louisiane.

Nile-Orléans, 1er août 1861.

LE 27 du mois dernier, à une assemblée des directeurs, il a été déclaré un dividende semi annuel de [illegible] pour cent lequel provient du bénéfice des six derniers mois et sera payé aux actionnaires ou à leurs ayants-droit à partir de samedi, 10 du courant.

L. BERNARD, caissier. 1 août

Bateaux pour le lac Pontchartrain.

Partant du pont du Bayou St Jean

A l'extrémité du chemin de fer de la ville.

DES bateaux, traînés par des chevaux, partent simultanément toutes les heures, de 7 heures à 10 1/2 heures du matin, et de 2 heures de l'après midi à 8 heures du soir, du pont du Bayou St Jean et du village situé à l'extrémité du bayou, sur le lac Pontchartrain. Les dimanches les départs ont lieu toutes les heures, de 6 1/2 heures du matin à 9 heures du soir.

Chaque passager paie d'avance vingt cents, prix total [illegible]. 2 août—12

Achat de meubles de seconde main

LE soussigné offre d'acheter, à très bon prix, tous meubles de seconde main, par gros ou par petits lots.—Aussi, vente, échange et réparation de meubles.

Les familles qui voudraient se défaire de leur mobilier feront bien de s'adresser au soussigné.

ST F. CABANAVE, 188, rue de la Douane, près Dauphine. 28 juillet—1m

Vin de St Georges! St Georges!

LE soussigné offre à vendre à sacrifice, malgré la hausse qu'il y a sur les vins ordinaires—20 barriques vin de VIEUX St GEORGES, 1re QUALITE.

Ce fameux vin a été choisi dans la cave du propriétaire et importé directement ici par J. PLAISENT.

Les amateurs et gourmets pourront venir le déguster au No 8 rue St Louis, au 2d étage. 25 juil—1m

MANUFACTURE D'ARMES,
SABRES, EPEES,
Sabre-bayonnette.

NOUS sommes prêts à vendre et à recevoir des ordres pour les articles suivants:

Sabres d'ordonnance pour officier, lame unie.
" " " " damasquée.
Epées incrustées d'or.
Sabres de tout genre faits sur commande.
Sabre-bayonnettes, seules ou adaptées au mousquet.

Les compagnies pourront contracter pour faire rayer leurs fusils et les faire disposer à sabre-bayonnette.

Echarpes, ceinturons, plaques en tout genre.

Les Réparations et les Ornements seront faits sur commande.

L'examen de ces articles en établira la supériorité en même temps que la modicité des prix.

Dépôt, 75 rue du Camp, au 1er étage.

6 août—3 sem

BOUTONS MILITAIRES.

NOUS avons vu un échantillon de BOUTONS MILITAIRES fabriqués par M. BELLENOT (Passage de la Bourse) qui est prêt à exécuter tous les genres de cet article nécessaire et à fournir tous les dessins dont on pourrait avoir besoin. Nos compagnies militaires ont souvent eu à regretter le manque de boutons; tel n'est plus le cas aujourd'hui, attendu que M. Bellenot est à même d'en fournir, en n'importe quelle quantité, pour les uniformes de nos soldats.

Les PLAQUES DE CEINTURES et tous les articles de ce genre sont faits sur commande avec soin et dans le plus bref délai. 7 août—6f—3p

CHAPELLERIE FRANÇAISE,
95 rue de Chartres, entre St-Louis et Conti.

T. CHAUVIERE, informe le public et sa clientèle qu'il vient de rouvrir son magasin de chapeaux. Il annonce à ses clients et amis qu'ayant entièrement renouvelé son stock détruit par l'incendie, il fera son possible pour les satisfaire. Comme par le passé il se charge de fabriquer n'importe quels genres de chapeaux, à la mesure exacte de la tête, d'après le conformateur.

8 août—15

MAISON LESTRADE A MANDEVILLE.

L'OUVERTURE de cette maison, si honorablement connue, vient d'avoir lieu. Tout y a été disposé pour recevoir les voyageurs qui y seront, comme de coutume, parfaitement traités. Un cuisinier de premier ordre est attaché à la maison, et la cave renferme les vins les plus fins. 7 août

J. R. Jaffray & Co.,
7, St. MILDRED'S COURT,
Londres, (Angleterre).

Agent, M. J. V. DURAND, 9 Carondelet, Nouvelle-Orléans. 30 juil—6m